

**Demande de renouvellement de l'autorisation environnementale de
prélèvement et de réinjection d'eau dans les nappes souterraines du Var sur
le site de l'aéroport de Nice Côte d'Azur**

Enquête publique du 17 mai au 31 mai 2021

Procès-verbal de synthèse

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement et à l'article 11 de l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2021 portant organisation de l'enquête publique relative à la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale de prélèvements et de réinjections d'eau dans les nappes souterraines du Var sur le site de l'aéroport de Nice, le présent procès-verbal de synthèse a pour objectif de communiquer au responsable du projet un bilan de la participation à cette enquête et de soumettre les observations du public ou du commissaire enquêteur.

Cette enquête publique n'a recueilli aucune observation tant sur le registre que par courrier ou courriel. En revanche, le dossier mis à disposition sur le site de l'aéroport a été consulté par 11 utilisateurs.

Une seule personne est venue lors de ma permanence, le dernier jour de l'enquête. Il s'agit de M. Félix Billaud de la Régie Eau d'Azur qui souhaitait simplement prendre connaissance du dossier.

J'ai pour ma part obtenu en cours d'enquête les réponses à toutes mes interrogations. Je souhaiterais cependant connaître la position de la SA ACA sur certaines des réserves formulées par l'ARS et la CLE, les autres demandes ayant déjà été prises en compte dans le dossier. Il s'agit des points suivants :

- Le remplacement des grillages des périmètres de protection des forages Fc12 et Fc35. (ARS)
- La limitation de la durée d'autorisation à 5 ans et le conditionnement de son renouvellement à la vérification de la non dégradation des aquifères et des autres usages (CLE)
- L'envoi à la CLE des volumes mensuels prélevés

La réponse de la SA ACA devra me parvenir dans le délai réglementaire de 15 jours à compter de la remise de ce procès-verbal.

Fait le 2 juin 2021

Le commissaire enquêteur

Claude COHEN 